

# COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

## ACCORD PARITAIRE NATIONAL RELATIF AU RNQSA ET AU RNCSA POUR L'ANNEE 2011

*Les organisations soussignées,*

*Vu les articles 1-23 et 1-23 bis de la Convention collective,*

*Vu l'accord paritaire national du 15 mai 2007 étendu par arrêté ministériel du 23 décembre 2007, notamment ses articles 4, 5, 7, 8 et 17 relatifs aux décisions paritaires d'actualisation du Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA) et du Répertoire National des Certifications des Services de l'Automobile (RNCSA),*

*Vu la délibération paritaire n°1-10 du 27 janvier 2010,*

*Après en avoir délibéré en commission paritaire nationale le 23 juin 2010,*

*Convient de ce qui suit :*

### Article 1er : Répertoire des qualifications

Les 32 fiches de qualification du RNQSA ci-annexées se substitueront, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, aux fiches correspondantes du RNQSA 2010. Les modifications apportées sont repérées en caractères italiques gras.

### Article 2 : Répertoire des certifications

Le RNCSA ci-annexé entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### Article 3 : Procédures

Le présent accord sera notifié puis déposé conformément aux dispositions des articles L.2231-5 et suivants du code du travail. Son extension dans les meilleurs délais sera sollicitée conformément aux dispositions des articles L.2261-24 et suivants du code du travail.

Fait à Suresnes, le 23 juin 2010

#### Organisations professionnelles

FMAA  
GNESA  
Les Pros du Pro  
FNCRN

#### C.N.P.A.

Conseil National des Professions de l'Automobile

FFC  
UNIDEC

#### Organisations syndicales de salariés

CFTC  
Fo  
CFE  
CENVA

# REPertoire NATIONAL DES CERTIFICATIONS DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE 2011

## SÉRIE 1

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 3.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

**CAP** : Maintenance des véhicules automobiles

- option véhicules particuliers,
- option véhicules industriels,
- option motocycles.

**CAP** : Réparation des carrosseries

**CAP** : Peinture en carrosserie

**CAP** : Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles

**CAP** : Employé de vente spécialisé, option C : service à la clientèle

**BEP** : Maintenance des véhicules et des matériels, dominante "véhicules particuliers" ou "véhicules industriels" ou "motocycles".

**BEP** : Carrosserie

**BEP** : Vente action marchande

**BEP** : Métiers du secrétariat

**BEP** : Métiers de la comptabilité

**BEPECASER** (Brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière)

**Titre professionnel du Ministère de l'Emploi : Peintre en carrosserie**

**Titre professionnel du Ministère de l'Emploi : Carrossier réparateur**

**CQP** : Opérateur service rapide

**CQP** : Mécanicien de maintenance automobile

**CQP** : Mécanicien de maintenance motocycles

**CQP** : Mécanicien cycles

**CQP** : Opérateur maintenance pneumatiques véhicules industriels

**CQP** : Mécanicien collision

**CQP** : Tôlier ferreur

FW  
g  
BC  
R

M. J. S. R.

CQP : Peintre préparateur

CQP : Magasinier

CQP : Opérateur préparation véhicules

CQP : Opérateur station-service

CQP : Dépanneur-remorqueur V.L.

CQP : Démonteur automobile

CQP : Agent d'opérations location

CQP : Agent d'exploitation de stationnement

**CQP : Mécanicien de maintenance véhicules utilitaires et industriels**

## SÉRIE 2

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 6.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

**Mention complémentaire au CAP ou au BEP** : Réalisation de circuits oléohydrauliques et pneumatiques

**Mention complémentaire au CAP ou au BEP** : Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements

**Mention complémentaire au CAP ou au BEP** : Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile

**Bac professionnel** : Maintenance des véhicules automobiles

*préparé sous statut scolaire*

- option: voitures particulières
- option : véhicules industriels
- option : motocycles

**Bac professionnel** : Réparation des carrosseries

*préparé sous statut scolaire*

**Bac professionnel** : Vente

*préparé sous statut scolaire*

**Bac professionnel** : Secrétariat

*préparé sous statut scolaire*

**Bac professionnel** : Comptabilité

*préparé sous statut scolaire*

**Bac professionnel** : Commerce

*préparé sous statut scolaire*

**BEPECASER** : Avec mention "groupe lourd" ou "2 roues"

**Titre professionnel du Ministère de l'Emploi** : Contrôleur technique automobile

CQP : Démonteur automobile spécialiste

CQP : Opérateur spécialiste service rapide

Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom left of the page.

Handwritten signature and initials in blue ink at the bottom right of the page.

CQP : Mécanicien spécialiste automobile  
CQP : Mécanicien spécialiste motocycles  
CQP : Tôlier spécialiste  
CQP : Peintre spécialiste  
CQP : Magasinier vendeur pièces de rechange et accessoires  
CQP : Opérateur spécialiste maintenance pneumatiques véhicules industriels  
CQP : Dépanneur-remorqueur P.L.  
CQP : Mécanicien spécialiste cycles  
CQP : Rénovateur V.O.  
CQP : Agent d'opérations location spécialiste  
CQP : Contrôleur technique VL  
CQP : Contrôleur technique PL  
CQP : Vendeur motocycles  
CQP : Opérateur de stationnement  
**CQP : Mécanicien spécialiste véhicules utilitaires et industriels**  
**CQP : Electricien spécialiste véhicules utilitaires et industriels**

### SÉRIE 3

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 9.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

**Bac professionnel** : Maintenance des véhicules automobiles  
préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

- option: voitures particulières
- option : véhicules industriels
- option : motocycles

**Bac professionnel** : Réparation des carrosseries  
préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

**Bac professionnel** : Vente  
préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

**Bac professionnel** : Secrétariat  
préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

**Bac professionnel** : Comptabilité  
préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

Handwritten signatures and initials, including "AN", "BP", and a large stylized signature.

Handwritten initials "JYS" and "SR" next to a signature.

**Bac professionnel** : Commerce  
*préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue*

**Titre de l'EPCRA** : Commercial en automobile

**CQP** : Technicien électronicien électricien automobile

**CQP** : Technicien confirmé motocycles

**CQP** : Conseiller technique cycles

**CQP** : Tôlier confirmé

**CQP** : Peintre confirmé

**CQP** : Magasinier vendeur confirmé pièces de rechange et accessoires

**CQP** : Vendeur itinérant pièces de rechange et accessoires

**CQP** : Vendeur

**CQP** : Démonteur automobile confirmé

**CQP** : Technicien confirmé mécanique automobile

**CQP** : Contrôleur technique confirmé VL

**CQP** : Contrôleur technique confirmé PL

**CQP : Technicien confirmé mécanique véhicules utilitaires et industriels**

**CQP : Technicien confirmé véhicules utilitaires et industriels**

#### SÉRIE 4

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 12.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

**CQP** : Carrossier-peintre

**CQP** : Technicien expert après-vente automobile

**CQP : Technicien expert après-vente véhicules utilitaires et industriels**

**CQP : Technicien expert après-vente motocycles**

u  
BP  
H. C. 

JL 

## SÉRIE 5

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 17.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

**CQP** : Coordinateur préparation de véhicules de location

**CQP** : Adjoint au responsable d'exploitation de stationnement

## SÉRIE 6

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 20.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

**BTS** : Après-vente automobile

- option: véhicules particuliers
- option : véhicules industriels
- option : motocycle

**BTS** : Assistant de manager

**BTS** : Assistant gestion de PME / PMI

**BTS** : Comptabilité et gestion des organisations

**Titre de l'ESCRA** : Gestionnaire d'unité commerciale spécialisée en automobile

**BTS**: négociation et relation client

**BTS**: management des unités commerciales

**BTS**: ventes et productions touristiques

**DUT** : Gestion des entreprises et des administrations

option finances / comptabilité

option gestion appliquée aux petites et moyennes organisations (GAPMO)

**DUT** : techniques de commercialisation

**DUT** : gestion logistique et transport

**BAFM** (Brevet d'aptitude à la formation des moniteurs)

**Titre de l'ANFA**: Vendeur automobile

**CQP** : Vendeur confirmé véhicules industriels

**CQP** : Réceptionnaire après-vente

44  
CP BP  
SR

SR

- CQP : Chef d'équipe atelier
- CQP : Chef d'équipe ventes pièces de rechange et accessoires
- CQP : Chef de secteur vente itinérante pièces de rechange et accessoires
- CQP : Chef d'équipe préparation livraison
- CQP : Chef de station
- CQP : Agent de sécurité qualité en démontage automobile
- CQP : Chef de centre de contrôle technique VL
- CQP : Chef de centre de contrôle technique PL
- CQP : Chef de groupe opérationnel
- CQP : Agent de maîtrise atelier
- CQP : Responsable d'exploitation de stationnement

### SÉRIE 7

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 23.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

- CQP : Attaché commercial automobile
- CQP : Attaché commercial sociétés
- CQP : Attaché commercial véhicules industriels
- CQP : Gestionnaire ou Contremaître d'atelier
- CQP : Gestionnaire pièces de rechange et accessoires
- CQP : Chef d'agence(s) de location

### SÉRIE 8

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur le niveau I A.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur ce niveau dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Le classement du salarié sur le niveau et le degré de classement appropriés sera effectué conformément aux prescriptions des articles 5-02 et 5-03 de la Convention collective.

**Titre de l'ISCAM** : Responsable commercial de la distribution automobile

**Licence, ou diplôme de niveau équivalent, ou titre homologué au niveau II** (de la nomenclature de l'Education Nationale), dans les domaines des sciences et techniques correspondant aux qualifications de branche (niveaux I à IV du R.N.Q.S.A).

**Licence professionnelle** : maintenance des systèmes pluritechniques, option "organisation et management des services de l'automobile".

*[Handwritten signatures and initials in blue ink]*

*[Handwritten initials and signature in blue ink]*

**B.A.D.G.E. ESSCA-GNFA** : management de la distribution et des services automobiles

**Master de l'ESSCA** : spécialisation management des réseaux automobiles

**DCG** : Diplôme de comptabilité et de gestion

**Diplôme d'Ingénieur du CNAM** : maintenance **des de** véhicules, option **maintenance** automobile

**CQP** : Conseiller des ventes automobile

**CQP** : Conseiller des ventes sociétés

**CQP** : Conseiller des ventes véhicules industriels

**CQP** : Cadre technique d'atelier

**CQP** : Cadre technique pièces de rechange et accessoires

**CQP** : Adjoint au chef après-vente ou Responsable d'atelier

**CQP** : Chef après-vente

**CQP** : Adjoint au chef des ventes

**CQP** : Chef des ventes

**CQP** : Adjoint au chef des ventes pièces de rechange et accessoires ou Responsable de magasin

**CQP** : Chef des ventes pièces de rechange et accessoires

## SÉRIE 9

*Les titulaires des anciens diplômes et titres ci-dessous sont classés selon les modalités de la fiche de qualification correspondant à l'emploi occupé, en fonction de la pratique professionnelle qu'ils ont acquise depuis l'obtention de leur certification.*

**CAP** : Carrosserie réparation

**Bac professionnel** : Carrosserie, option réparation

**BTS** : **Maintenance, après-vente automobile**

**BTS** : Assistant de direction

**DEC** (**Diplôme d'études comptables et financières**)

**CQP** : **Contrôleur technique**

**Brevet de maîtrise** : Mécanicien réparateur automobile

**Brevet de maîtrise** : Electricien-électronicien spécialiste en automobile

**Brevet de maîtrise** : Mécanicien réparateur de cycles et motocycles

**Brevet de maîtrise** : Tôlier en carrosserie de véhicules automobiles

**Brevet de maîtrise** : Peintre en carrosserie

3  
BP  
A  
R

SA